

AVENANT N°2 A L'ACCORD
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES UNITES DE COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

Le présent avenant est conclu

Entre :

- France Télévisions, Société nationale de programme, au capital de 424 741 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 766 947 R.C.S. Paris, ayant son siège social 7, esplanade Henri de France 75015 Paris, représentée par Isabelle Caroff, Directrice des Ressources Humaines et de l'Organisation,

D'une part,

Et

- les Organisations Syndicales, visées ci-dessous, ci-après dénommées « les organisations syndicales »,

D'autre part,

Ci-après dénommés ensemble « les parties »

Préambule

Par accord sur la mise en œuvre des Unités de Compétences Complémentaires (UCC) signé le 3 juin 2021 et ci-après dénommé « l'accord global initial », les parties ont décidé de la mise en œuvre d'Unités de Compétences Complémentaires au sein de l'ensemble des périmètres de France Télévisions. Par avenant en date du 27 avril 2023, cet accord initial était prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

Au terme des réunions de négociation, les parties conviennent des dispositions ci-après :

Article 1 – Modifications de l'accord global initial

1.1 – Modification de l'article 4.1 – Conditions générales d'exercice

Le cinquième paragraphe de l'article 4.1 – Conditions générales d'exercice est modifié comme suit :

« Pour la planification du personnel, l'Entreprise veillera, à planifier en priorité, sur les activités relevant également de la pratique de compétences complémentaires, les salariés CDI occupant ces mêmes activités au titre de leur emploi, dans le respect des organisations du travail et de la réglementation en matière de temps de travail. »

1.2 Modification de l'article 4.2. Rémunération des compétences et conditions d'octroi

La dernière phrase de l'article 4.2 : « Ces montants seront révisés dans le cadre des négociations annuelles obligatoires »

RB 1 17



est remplacée par la phrase suivante :

« Les barèmes à l'acte et au forfait feront l'objet pendant la durée de l'accord d'une revalorisation équivalente au taux moyen des augmentations individuelles et collectives défini dans le cadre des négociations annuelles obligatoires ».

1.3 Modification de l'article 6.1 – Bilan du dispositif

La première phrase de l'article 6.1 – Bilan du dispositif est modifiée comme suit :

« Une commission de suivi de l'accord se réunira tous les quatre mois. Elle est composée de trois représentants par organisation syndicale représentative signataire du présent accord. »

A la fin de l'article 6.1.1, il est ajouté le paragraphe suivant :

« Il est accordé aux membres de la commission une réunion préparatoire d'une demi-journée. Cette réunion sera accolée à la réunion de la commission ».

1.4 Modification des annexes 1 et 2

Les annexes 1 et 2 de l'accord initial sont modifiées et remplacées par l'annexe 1 et 2 figurant au présent avenant.

Ces annexes modifient et remplacent notamment le nom et de la définition de la compétence complémentaire « conception de contenus multimédia » par « contribution à l'élaboration des contenus numériques » définie comme suit : sous la responsabilité de l'encadrement éditorial, contribuer à l'élaboration d'un contenu numérique et à sa mise en ligne sur les plateformes en cohérence avec la ligne éditoriale et la charte de l'antenne et/ou animer le cas échéant les conversations autour de ce contenu.

1.5 Intégration d'une Annexe 3 – Liste des emplois regroupés

Une annexe 3 – Liste des emplois regroupés est intégrée à la suite des annexes modifiées précitées de l'accord.

Article 2 – Négociation sur les métiers

La direction s'engage à ouvrir, au cours du premier trimestre 2024, une négociation portant sur la création ou l'évolution des métiers avec les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise.

Cette négociation abordera en particulier l'évolution des techniciens d'exploitation vidéo et audiovisuelle exerçant la compétence complémentaire « mise en image » ou « chargé de réalisation » vers l'emploi de cadre technique de réalisation ou chargé de réalisation. Le métier de chef de plateau sera aussi abordé lors de cette négociation.

Préalablement à cette négociation sur l'emploi, les parties conviennent de se réunir afin de conclure un accord de méthode ayant notamment pour objectif de fixer les emplois prioritaires pour l'ensemble des parties prenantes à la négociation sur l'emploi.

Article 3 - Prorogation de l'accord

L'accord sur la mise en œuvre des unités de compétences complémentaires incluant les modifications de l'article 1 du présent avenant est prorogé jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4 – Dispositions générales

4-1 Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2025 avec les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise dans les conditions de majorité prévues à l'article L2232-12 du code du travail.

4-2 Entrée en vigueur

Il entrera en vigueur à la date de signature.

4-3 Révision

Cet avenant peut être révisé dans les mêmes conditions que l'accord initial.

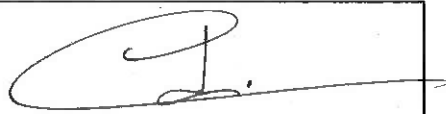
4-4 Notification, publicité et dépôt de l'accord

Conformément aux dispositions de l'article L2231-5 du Code du travail, le présent avenant sera notifié dès sa conclusion à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise et déposé auprès de la DRIETTS et auprès du secrétariat du greffe du conseil de Prud'hommes.

De même, il sera versé dans la base de données nationale, conformément à l'article L2231-5-1 du code du travail, dans une version anonymisée.

Fait à Paris le 15 décembre 2023

en 8 exemplaires originaux

Pour France Télévisions <i>Eschelle CAROFF</i>	
Pour la CFDT	
Pour la CGT Pierre MOUCHEL, DSC	
Pour FO Renaud Bernard, DSC.	Renaud Bernard DSC FO France-tv 
Pour le SNJ	

ANNEXE 1 SYNTHÈSE DES UCC PAR PÉRIMÈTRE OPERATIONNEL

Le périmètre Offre publique d'information vise tous les personnels affectés sur des postes ou vocations spécifiques dédiés à l'Offre publique d'information en continu.
Le périmètre France 3 vise également les salariés travaillant pour .3 NoA.
Par exception à l'article 4.1 du présent accord, les salariés des stations Mayotte et Wallis-et-Futuna peuvent exercer jusqu'à trois compétences complémentaires. De même, les salariés travaillant pour .3 NoA peuvent exercer deux compétences complémentaires de France 3 et trois compétences complémentaires de NoA.

Périmètre opérationnel								
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale - La Fabrique - FTR)	Offre publique d'information en continu	.3 NoA
Chargé de la mise en lumière	7	Diriger la mise en œuvre artistique et technique de la lumière pour une émission dans le respect du cahier des charges artistique, technique et budgétaire. Organiser, coordonner et superviser les activités des équipes dédiées.	Electricien Eclairagiste	X				X
			Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV	X			X	
			Chef équipe Electricien - Eclairagiste	X				X
			Chef éclairagiste			La Fabrique (hors vidéo fixe)		
Infographie	4	Concevoir, préparer et fabriquer des illustrations graphiques d'un programme, d'un générique ou d'habillage d'une émission ou d'une édition assurant la cohérence artistique et la qualité technique dans le respect de la charte graphique.	TEVA	X	X	FTR****		X
			Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV	X				X
			Chef Monteur / Monteur	X	X	DRM		X
			Chef d'équipement (vidéo)	X				X
			Opérateur d'habillage			La Fabrique		
			Chargé de l'habillage		Mayotte			

Périmètre opérationnel						
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)
Mixage	4	Assurer le mélange homogène des sources sonores contribuant à la fabrication d'un sujet d'actualité (éditions locales et opérations extérieures) tenant compte des intentions artistiques et des normes de qualité et de diffusion.	Chef Monteur / Monteur ** Chargé de l'habillage TEVA	éditions locales et opérations extérieures	X Mayotte X	X
Mise en images Emission TV (hors JT)	6	A partir d'une charte de réalisation, adapter, superviser et assurer la réalisation technique et artistique d'un programme depuis son élaboration jusqu'à sa mise à l'antenne et coordonner le travail des équipes dédiées.	TEVA Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV Chef d'équipement (vidéo) Chef Monteur / Monteur Scripte	X X X X		FTR****
Conception de contenus Multimédia *****	6	Sous la responsabilité de l'encadrement éditorial et à sa demande, assurer, seul, la conception et l'élaboration de contenus numériques en cohérence avec la ligne éditoriale et la charte de l'antenne. Et/ou Diffuser sur toutes les plateformes, internes et externes de l'offre numérique concernée et animer le cas échéant les conversations autour de ce contenu.	Documentaliste Chef Monteur / Monteur Animateur	Malakoff / La Réunion Malakoff / La Réunion Malakoff / La Réunion		
Contribution à l'élaboration des contenus numériques	6	Sous la responsabilité de l'encadrement éditorial, contribuer à l'élaboration d'un contenu numérique (plateformes, sites internet, réseaux sociaux, app.) et à sa mise en ligne sur les plateformes en cohérence avec la ligne éditoriale et la charte de l'antenne Et/ou animer le cas échéant les conversations autour de ce contenu.	Documentaliste Chef Monteur / Monteur Scripte Métiers de l'antenne et de la production (voir liste en annexe 3)	X X X X	X X X X	X X X X

Périmètre opérationnel								
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)	Offre publique d'information en continu	3 NoA
			Présentateur Météo France 3	X				

Périmètre opérationnel									
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)	Offre publique d'information en continu	3. NoA	
Diffusion en continu	5	Assurer la continuité de la diffusion des programmes des chaînes et médias associés. Assurer la fabrication d'éléments de programmes en direct ou enregistrés, contrôler la qualité technique des signaux et sécuriser la diffusion des programmes.	TEVA Scripte Gestionnaire d'antenne	X X X	X			X X X	
Gestion d'antennes	6	Contribuer à l'élaboration de la grille de programme et coordonner sa mise en œuvre dans le respect des obligations du cahier des charges et de la ligne éditoriale.	Scripte TEVA Métiers de l'antenne et de la production (voir liste en annexe 3) Chef Monteur / Monteur	X X X				X X X	
Gestion Immobilière	4	Assurer les opérations d'approvisionnement, de logistique et de gestion du parc de matériel et d'équipements (véhicules, téléphonie etc...) pour un périmètre dédié.	Métiers de l'assistant (voir liste en annexe 3)	X				X	
Conception Photo – Lumière***	7	Concevoir, élaborer et finaliser le style esthétique et les plans lumières, organiser les prises de vues, assurer l'exploitation des systèmes et des effets d'éclairage en fonction des objectifs artistiques, éditoriaux et de production et diriger le travail des équipes dédiées.	Electricien – Eclairagiste		X	La Fabrique (Siège)			
			Chef équipe Electricien – Eclairagiste			La Fabrique (Siège)			
			Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV			X			
			TEVA			X			
			Chargé de réalisation		X				

Périmètre opérationnel								
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)	Offre publique d'information en continu	3 NoA
Montage	4	Assurer le montage, le traitement technique et artistique des images et de sons pour un programme en tenant compte des intentions artistiques et des normes de qualité et de diffusion	Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV		X			
			Chef Opérateur de Prise de Son / OPS		X			
			TEVA		X			
			Assistant Habillage		X			
			Infographiste		X			
Prise de vue	4	Assurer la préparation et la mise en œuvre des prises de vues pour un programme, en plateau ou en extérieur, tenant compte des Intentions artistiques et des normes de qualité et de diffusion (y compris caméras robotisées)	TEVA		X			
			Chef Monteur / Monteur		X			
			Chef d'équipement (vidéo)		X			
			Assistant d'exploitation		X			
			Chef de Plateau		X			
Prise de son	4	Mettre en œuvre les moyens / activités et assurer la prise de son et le traitement technique et artistique et le mixage d'éléments sonores d'un programme, en intérieur ou en extérieur, tenant compte des intentions artistiques et des normes de qualité et de diffusion.	Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV		X			
			Chef Monteur / Monteur		X			
			TEVA		X			

Périmètre opérationnel								
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)	Offre publique d'information en continu	.3 NoA
Conception Scénarii Radio filmée	6	Assurer seul la conception, l'élaboration et la finalisation de scénarii originaux pour des émissions de radio filmée. Participer à la fabrication des éléments graphiques et d'animation associés.	Chef Opérateur de Prise de Son / OPS		X			
Mise en images Emission Radio Filmée	6	A partir d'une charte de réalisation, adapter, superviser et assurer la réalisation technique et artistique d'un programme de Radio Filmée depuis son élaboration jusqu'à sa mise à l'antenne et coordonner le travail des équipes dédiées.	Chef Opérateur de Prise de Son / OPS		X			
Adaptation Scénarii Radio filmée	4	A la demande de l'antenne ou de la rédaction, intervenir sur le système de radio filmée pour modifier en temps réel la mise en image issue du scénario automatique préétabli tout en assurant la continuité de l'antenne radio.	Chef Opérateur de Prise de Son / OPS		X			
Chargé de réalisation TV (Hors JT)	7	Concevoir, définir, élaborer, superviser et assurer la réalisation technique et artistique d'une émission de programme depuis sa conception jusqu'à sa mise à l'antenne et diriger le travail des équipes dédiées.	Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV		X			
			TEVA		X			
			Chef Monteur / Monteur		X			
Media Management	6	Garantir la traçabilité, l'efficacité et la fiabilité des systèmes, des processus, procédures et contenus médias liés à la chaîne de fabrication des programmes. Proposer et assurer une valorisation des contenus éditoriaux, des images, des sons et flux vidéo sur tous les supports. Assurer une assistance aux utilisateurs. Administrer en 1er niveau la base de données. Peut être amené(e) à assurer le secours de diffusion.	Chef Monteur / Monteur		X			
			TEVA		X			
			Scripte		X			

Périmètre opérationnel						
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)
Etalonnage (tout format)	4	Assurer la correction des images, l'harmonisation et l'égalisation des plans pour créer un ensemble cohérent (colorimétrie, contrastes, ambiances, densité, raccord lumière...) afin de respecter la charte définie.	Chef Monteur / Monteur Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV		X	La Fabrique La Fabrique
Vidéo	4	Assurer la mise en œuvre et l'exploitation des équipements audiovisuels d'une régie et/ou d'un Nodul (mise en image selon une charte établie, gestion des extérieurs, trucage, assemblage d'éléments préenregistrés, etc...).	Chef Monteur / Monteur		X	
Exploitation Plateau	4	Assurer la gestion et la mise en œuvre des ressources et des moyens de fabrication nécessaires sur les plateaux ou lieux de tournage (Plans lumières, prises de vue...) selon les intentions artistiques définies.	TEVA			FTR
Assemblage Images et Sons	4	Assurer l'assemblage, le traitement technique et artistique d'images et de sons pour un programme tenant compte des intentions artistiques et des normes de qualité et de diffusion.	TEVA			FTR
			Assistante d'émision			
			Chargé d'édition numérique			
			Documentaliste			
			Chef Opérateur de Prise de Son / OPS			
			Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV			
			Responsable de régie			
			Chef d'équipement vidéo / son			
			Scripte			
Exploitation-Transmission par	1	Assurer la mise en œuvre et le pointage manuel d'une station centralisée formatée mobile en ville	Chef Opérateur de Prise de Son / OPS			DRM

X
X
X
X
X
X
X
X
X

Périmètre opérationnel								
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)	Offre publique d'information en continu	.3 NoA
moyen satellite dit « fly »*		Une section autonome rattachée au service d'une transmission audio-vidéo.	Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV			DRM		
Exploitation d'équipements audiovisuels	4	Assurer la mise en œuvre et vérifier le bon fonctionnement des équipements de captation et de restitution sonores individuels ainsi que des supports visuels et des promoteurs sur un plateau.	Chef de Plateau				X	
Conception de contenus éditoriaux**	6	Sous la responsabilité éditoriale du rédacteur en chef et à sa demande, assurer, seul, la conception et la fabrication de contenus éditoriaux en cohérence avec la ligne éditoriale ou la charte de l'antenne.	Chef Monteur / Monteur				X	
Exploitations des systèmes de stabilisation vidéo	4	Assurer la mise en œuvre des prises de vue pour un programme par l'utilisation de systèmes de stabilisation vidéo, en plateau ou en extérieur, tenant compte des intentions artistiques et des normes de qualité et de diffusion.	Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV				X	

Périmètre opérationnel								
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)	Offre publique d'information en continu	.3 NoA
Chargé de conception et de fabrication de contenus (hors info)	7	Sous la responsabilité de la direction éditoriale, assurer la conception, la présentation, la fabrication et la mise en forme d'éléments de programmes pour tous les types de supports média.	Assistante d'émission					X
			Chargé d'édition numérique					X
			Chargée de conception de programmes courts					X
			Chef Monteur / Monteur					X
			Documentaliste					X
			Chef Opérateur de Prise de Son / OPS					X
			Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV					X
			Responsable de régie					X
			Chef d'équipement vidéo / son					X
			Scripte					X
Chargé de conception de programme court (hors info)	6	Assurer la conception, la rédaction et la responsabilité de la fabrication de programmes courts en cohérence avec la ligne éditoriale et la charte de l'antenne jusqu'à leur mise à disposition en vue de la diffusion. Peut assurer la pose de voix, la présentation à l'antenne, en direct ou en différé, ainsi que la déclinaison numérique des produits.	TEVA					X
			Adjoint de chef de centre					X
			Assistante d'émission					X
			Chargé d'édition numérique					X
			Chef Monteur / Monteur					X
			Documentaliste					X
			Chef Opérateur de Prise de Son / OPS					X
			Chef Opérateur de Prise de Vue / OPV					X
			Responsable de régie					X
			Chef d'équipement vidéo / son					X
Scripte					X			
TEVA					X			
Adjoint de chef de centre						X		

Périmètre opérationnel								
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)	Offre publique d'information en continu	.3 NoA
Capitation Image et son	4	Assurer la préparation et la mise en œuvre des prises de vue et des sons pour des programmes courts	Assistante d'émission Chargé d'édition numérique Chef Monteur / Monteur Documentaliste Chef Opérateur de Prise de Son / OPS Responsable de régie Chef d'équipement vidéo / son Scripte TEVA Adjoint de chef de centre					X X X X X X X X X X

* Il est précisé que le versement de la prime pour chaque compétence complémentaire tient compte des rémunérations versées pour un tel exercice intégrées au salaire de base en application de l'avenant n°5 à l'accord collectif du 28 mai 2013, et qu'en conséquence ces sommes sont déduites de la prime Compétence Complémentaire.

** Au vu du bilan de l'exercice des compétences complémentaires ou sein de l'Offre publique d'information en continu, il apparaît que peu de chefs monteurs exercent les compétences de « mixage » et « Conception de contenus éditoriaux ». A la date du présent accord, seuls les monteurs permanents dédiés à l'Offre publique d'information en continu les exercent ou forfont ; les autres les exerçant à l'acte.

Il apparaît en conséquence que les besoins de l'entreprise ne nécessitent pas la poursuite de l'exercice des compétences complémentaires prédictées au forfait.
Cela étant, l'entreprise entend poursuivre cet exercice aux mêmes conditions pour les salariés les exerçant à la date du présent accord.
En conséquence, et par exception à l'article 4.2 du présent accord, ces seuls monteurs permanents actuellement dédiés à l'Offre publique d'information en continu continueront à percevoir la rémunération de 420 euros par mois.

*** la Direction s'engage à ouvrir une négociation avec les organisations syndicales représentatives de l'entreprise relative à l'exercice de la compétence complémentaire Conception photo-lumière par le chef d'équipe éclairagiste dans le courant du premier semestre 2024.

**** dans l'attente des négociations visées à l'article 6.1.3

***** Seuls les bénéficiaires des stations de la Réunion et de Malakoff à date de la signature du présent avenant peuvent exercer cette UCC. L'extension à toutes les stations de l'UCC « conception de contenu multimedia » ainsi que celle de « chargé de conception et de fabrication de contenus (hors info) » seront à l'ordre du jour de la première commission de suivi de l'accord de 2024.

ANNEXE 2 UCC DIRECTEMENT AU FORFAIT PAR PERIMETRE OPERATIONNEL

Le périmètre Offre publique d'information vise tous les personnels affectés sur des postes ou vocations spécifiques dédiés à l'Offre publique d'information en continu

Le périmètre France 3 vise également les salariés travaillant pour .3 NoA.

Par exception à l'article 4.1. du présent accord, les salariés des stations Mayotte et Wallis-et-Futuna peuvent exercer jusqu'à trois compétences complémentaires. De même, les salariés travaillant pour .3 NoA peuvent exercer deux compétences complémentaires de France 3 et trois compétences complémentaires de NoA

Périmètre opérationnel								
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)	Offre publique d'information en continu	.3 NoA
Infographie	4	Concevoir, préparer et fabriquer des illustrations graphiques d'un programme, d'un générique ou d'habillage d'une émission ou d'une édition assurant la cohérence artistique et la qualité technique dans le respect de la charte graphique.	TEVA	X				
Mixage	4	Assurer le mélange homogène des sources sonores contribuant à la fabrication d'un sujet d'actualité (éditions locales et opérations extérieures) tenant compte des intentions artistiques et des normes de qualité et de diffusion.	Chef Monteur		Mayotte			
Mise en images Emission TV (hors JT)	6	A partir d'une charte de réalisation, adapter, superviser et assurer la réalisation technique et artistique d'un programme depuis son élaboration jusqu'à sa mise à l'antenne et coordonner le travail des équipes dédiées.	TEVA	X				
Exploitation-Transmission par moyen satellite dit « fly »*	4	Assurer la mise en œuvre et le pointage manuel d'une station satellitaire terrestre mobile en vue d'une transmission audio-vidéo.	Chef Opérateur de prise de son			DRM		
Exploitation d'équipements audiovisuels	4	Assurer la mise en œuvre et vérifier le bon fonctionnement des équipements de captation et de restitution sonores individuels ainsi que des supports visuels et des prompteurs sur un plateau.	Chef de plateau				X	

AE P7

RB

Périmètre opérationnel						
Intitulés	Groupe de qualification de correspondance	Définitions	Emplois concernés	France 3	OM	Siège (Information Nationale – La Fabrique – FTR)
Exploitations des systèmes de stabilisation vidéo	4	Assurer la mise en œuvre des prises de vue pour un programme par l'utilisation de systèmes de stabilisation vidéo, en plateau ou en extérieur, tenant compte des intentions artistiques et des normes de qualité et de diffusion.	Chef Opérateur Prise de vue			X
Exploitation Plateau**	4	Assurer la gestion et la mise en œuvre des ressources et des moyens de fabrication nécessaires sur les plateaux ou lieux de tournage (Plans lumières, prises de vue...) selon les intentions artistiques définies.	TEVA			FTR
Conception de contenus éditoriaux	6	Sous la responsabilité éditoriale du rédacteur en chef et à sa demande, assurer, seul, la conception et la fabrication de contenus éditoriaux en cohérence avec la ligne éditoriale ou la charte de l'antenne.	Chef Monteur			X
Conception Photo – Lumière***	7	Concevoir, élaborer et finaliser le style esthétique et les plans lumières, organiser les prises de vues, assurer l'exploitation des systèmes et des effets d'éclairage en fonction des objectifs artistiques, éditoriaux et de production et diriger le travail des équipes dédiées.	Electricien – Eclairagiste			La Fabrique (Siège)
			Chef équipe Electricien – Eclairagiste			La Fabrique (Siège)

* Il est précisé que le versement de la prime pour chaque compétence complémentaire tient compte des rémunérations versées pour un tel exercice intégrées au salaire de base en application de l'accord n°5 à l'accord collectif du 28 mai 2013, et qu'en conséquence ces sommes sont déduites de la prime Compétence Complémentaire.

**dans l'attente des négociations visées à l'article 6.1.3

*** Seuls les éclairagistes permanents du Siège, bénéficiaires de l'UCC à la date du présent accord, la percevront au forfait. La Direction s'engage à ouvrir une négociation avec les organisations syndicales représentatives de l'entreprise relative à l'exercice de la compétence complémentaire Conception photo-lumière par le chef d'équipe éclairagiste dans le courant du premier semestre 2024.

AE RB

ANNEXE 3 UCC : Liste des emplois regroupés

Métiers de l'assistantat

Assistant(e) de locale
Chargé(e) de gestion administrative

Métiers de l'antenne et de la production

Assistant(e) d'émission
Assistant(e) de production d'émission
Cadre des programmes
Chargé(e) de conception de programmes courts
Coordinateur/trice d'émission